RENCONTRE ENTRE ASSOCIATIONS PATRIMONIALES à PESMES, Haute-Saône le 30 SEPTEMBRE 2017



Pages 2 et 3... Description de la journée de rencontre

Page 4..... Bulletin d'inscription

Page 5...... Informations pratiques et itinéraires





Madame, Monsieur

Je me permets de vous rappeler notre réunion qui aura lieu le 30 septembre à PESMES.

Vous trouverez en PJ, une nouvelle invitation à cette rencontre régionale, actualisée à la suite de vos demandes.

Les deux thèmes développés sont en lien direct avec vos activités :

- La loi LCAP qui concerne la plupart de nos activités comme l'architecture, le patrimoine... et définit notamment une nouvelle intervention des DRAC et des Architectes des Bâtiments de France. Il faut noter, par exemple, la disparition des secteurs sauvegardés au profit d'un nouveau dispositif qu'il faut connaître. Pour éviter une information uniquement juridique de ce texte, l'intervention des services de la DRAC vous donnera les précisions nécessaires sur la façon dont cette loi sera appliquée concrètement en Bourgogne-Franche-Comté. Vous aurez devant vous les interlocuteurs qui seront les vôtres lors de vos interrogations sur les dossiers que vous aurez à présenter dans un périmètre anciennement inscrit ou non, ou par suite d'activités culturelles ou touristiques que vous souhaitez réaliser.
- Les JPPM (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins) qui concerne tous les territoires ruraux devraient être davantage un levier de développement, rural d'abord mais aussi global. C'est notamment pour cela que cette réunion est organisée en liaison avec les Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté qui ont pu déjà vous inviter si vous êtes adhérent à leur association.

Comment inscrire ces JPPM dans une valorisation de votre territoire? Comment les percevoir comme un outil performant de développement partagé ? La réflexion sera engagée lors de cette journée.

Pour nourrir notre réflexion, nous bénéficierons notamment des apports du Conseil Régional qui sera présent en la personne de l'élu responsable du projet "Nouvelles ruralités"; il nous donnera un éclairage sur les évolutions perçues par cette instance.

Aussi, pour être mieux à même de répondre à ce nouveau contexte, je vous propose de nous retrouver ce 30 septembre à PESMES et de nous retourner votre inscription, si possible prochainement, le nombre de places étant relativement limité.

Dans l'attente de vous accueillir lors de cette journée et bien cordialement

Gérard DREXLER Délégué régional des JPPM et de la Fédération Patrimoine-Environnement 06 07 73 63 48

Rencontre du 30 septembre 2017 à PESMES

- 9h00 Accueil des participants au château de PESMES
- 9h30 Mot d'accueil par M. Frédéric HENNING, maire de Pesmes, Gérard DREXLER, Michel ALBIN, président des Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté
- 10h00 Les enjeux du patrimoine au regard de la loi LCAP par le Président national Alain de La Bretesche
- 10h30 Présentation de la loi LCAP par un représentant de la Direction régionale des Affaires Culturelles
- 11h15 Questions / réponses
- 11h45 Accueil des personnalités et présentation de leurs orientations en matière de patrimoine et de travail avec les associations : quelles articulations pour une participation active des associations aux actions des collectivités présentes ?
- 12h30 Apéritif et repas buffet
- 14h00 Table ronde suite aux question-réponses sur la loi LCAP
- 14h30 Les JPPM : Quel positionnement pour le développement économique des territoires Quels chantiers à engager en Bourgogne Franche-Comté dans la perspective de 2018
- 15h15 Sujets d'actualité demandés par les participants et présentation de leurs associations
- 16h00 Présentation des activités régionales des prochains mois par Gérard DREXLER et conclusions de la journée
- 16h30 Visite guidée du patrimoine de la Cité de Caractère de PESMES











INSCRIPTION à la

Journée Régionale du 30 septembre 2017

à PESMES

| Nom: Prénom: |
|---|
| Fonction: |
| Association ou site : |
| Adresse postale : |
| |
| Téléphone: |
| Adresse mail: |
| □ sera présent |
| □ accompagné de |
| |
| Nombre de participants : x 30 euros Total = euros |
| Chèque à libeller au nom de Patrimoine-Environnement et à adresser à Patrimoine-Environnement - 23, rue des Alisiers - 21121 DAIX |
| □ ne pourra être présent mais souhaite être informé des travaux de Patrimoine-Environnement |
| Sujets que vous souhaitez voir aborder : |
| |
| |
| |

REPONSE SOUHAITEE POUR LE 15 SEPTEMBRE 2017 AU PLUS TARD

La contribution de 30 euros par personne couvrira les frais d'accueil, de repas et d'organisation de la journée

Pour vous rendre au château de PESMES (fléchage local "Maison Royale"):

PESMES est situé à mi-chemin (42 km de part et d'autre) entre Dijon et Besançon. Accès par autoroute : A36 sortie n0 2 Dole-Authume puis D475 sur 20 km.





Parking conseillé : rue de Choiseul (en haut à gauche sur le plan ci-dessous)

